



Panneau de permis de construire : contestation

Par **Chabalou78**, le **02/03/2011** à **21:30**

Bonjour,

Aujourd'hui (2/03) a été déposé à côté de ma maison un permis de construire sur le terrain nu. Hors le panneau mentionne une date de permis du 18/01. Quels sont mes recours ? Dois je le contester auprès de la mairie demain même si la mention de consultation ne le mentionne pas ? Prendre un avocat.

A priori ce serait pour construire une maison accolée à la notre (la seule dans ce cas dans la rue). Les règles de l'urbanisme étant 0 ou 3 mètres.

Mon objectif n'est pas d'empêcher la construction mais de la freiner et d'avoir toutes les garanties et recours (fondations, ensoleillement, alignement, risque de fissures...).

Pouvez vous m'aidez ?

Cordialement.